

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00028

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 3 décembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur dérogatoire, soit d'une hauteur de 2,44 mètres (8 pieds) au lieu d'une hauteur maximale permise de 2 mètres (6,56 pieds) autorisée par la réglementation.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 8.1 a), alinéa 2, que sur l'ensemble du territoire, à l'extérieur de la marge de recul avant minimale, la hauteur maximale d'une clôture est fixée à 2 mètres (6,56 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 344, cadastre du Québec, sise au 88, rue Daudelin, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 3 décembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 novembre 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix